

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

**DCM n°20/2026**

**Séance du 15 avril 2026**

**Nombre de membres**

En exercice : 19  
 Présents : 18  
 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : HAMMOUDA Jeannine

**Présents** : DARIO Alain, POMPA Jean-Antoine, FONT Marie, PLA Michel, HAMMOUDA Jeanine, SCHMITT Henri, GRAELL Alain, GHIRELLO Jean-Louis, FABREGA Catherine, ROTA Brigitte, DURAND Christophe, BIELLE Chantal, NEVEU Peggy, MAS Nicolas, BRUNET François, BUGSEL Alice, MAHIEU Pierre, MEY Marie.

**Procurations** : CRUANAS Pauline à BRUNET François

**Absents** : CRUANAS Pauline

**Date de la convocation** :  
 10 avril 2026

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2025**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	AFFECTATION DU RESULTAT EN N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTATS
INVESTISSEMENT	-180 883.49		152 497.87	D 0.00 R 0.00		-28 385.62
FONCTIONNEMENT	477 659.02	296 775.53	135 448.36			432 223.89

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	<b>432 223.89 €</b>
<b>Affectation obligatoire</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	28 385.62 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserve (C/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	403 838.27 €
<b>Total affecté au C/1068</b>	<b>28 385.62 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b> EXCEDENT à reporter (ligne 002) en recette de fonctionnement	<b>403 838.27 €</b>

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 066-216601385-20260415-D202026-DE



## Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2025 comme proposé ci-dessus ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;  
**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Alain DARIO



Délibération mise en ligne sur le site internet de la commune <https://mairie-peyrestortes.fr/> le

La convocation du Conseil Municipal a été affichée et la liste des délibérations de la séance a été publiée.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).